

DÉCONFINEMENT

LES GRANDES ÉTAPES



À partir du 15 décembre 2020

✓ Ce qui va changer :

- **Fin du confinement.** Déplacements autorisés sur tout le territoire.
- **Couvre-feu instauré de 20 heures à 6 heures du matin y compris le 31 décembre**, tolérance pour le soir du 24 décembre à l'exception des rassemblements sur la voie publique.

✗ Ce qui ne va pas changer :

- Maintien de la fermeture des bars, restaurants, discothèques, salles de cinéma, théâtres, musées et tous les lieux qui sont susceptibles de rassembler un grand nombre de personnes
- Grands rassemblements interdits ainsi que tous les événements festifs dans les salles à louer

Le 07 janvier 2021

✓ Ce qui va changer :

- Possibilité d'ouverture des **lieux accueillants du public** (théâtre, écoles d'arts, musée, salles de cinéma...)

Le 20 janvier 2021

✓ Ce qui va changer :

- Réouverture des **salles de sport** et les **restaurants** pourront rouvrir.
- Reprise des cours en **présentiel au lycée**

✗ Ce qui ne va pas changer :

- Maintien de la fermeture des bars et tous les lieux qui sont susceptibles de rassembler un grand nombre de personnes
- Grands rassemblements interdits ainsi que tous les événements festifs dans les salles à louer